

...le projet de loi de finances pour 2022

## MISSION « TRAVAIL ET EMPLOI »

M. Emmanuel CAPUS (Sénateur de Maine-et-Loire) et Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN (Sénatrice du Val-de-Marne), rapporteurs spéciaux.

La mission « Travail et emploi » finance principalement les politiques d'insertion dans l'emploi et de formation professionnelle relevant de l'État. Elle finance également les politiques d'amélioration des conditions de travail.

### 1. UN BUDGET EN HAUSSE, MAIS ENCORE INCOMPLET DANS SA VERSION INITIALE ET TOUJOURS PEU LISIBLE

#### A. UN BUDGET INCOMPLET DANS SA VERSION INITIALE

Dans la version initiale du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, les crédits demandés au titre de la mission « Travail et emploi » s'élevaient à **14,7 milliards d'euros en autorisations d'engagements (AE)**, soit une hausse de 4 % à périmètre constant par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2021 et à **13,4 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**, soit un **niveau stable** par rapport à la LFI 2021.

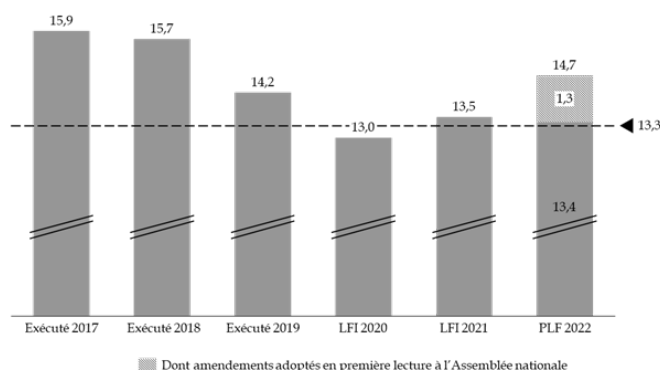
Des modifications substantielles ont été apportées au texte à l'Assemblée nationale, avec l'adoption de deux amendements gouvernementaux destinés à financer :

- la poursuite du **plan de réduction des tensions de recrutement** en 2022 : + 500 millions d'euros en AE et + 689 millions d'euros en CP ;
- le **contrat d'engagement jeune** : + 550,8 millions d'euros en AE et CP.

**Au total, les crédits progresseraient donc de 10,5 % en AE et 8,2 % en CP en PLF 2022.** Comme le montre le graphique ci-dessous, **la réduction importante des dépenses opérée en début de programmation (- 1,7 milliard d'euros des CP entre l'exécution 2017 et l'exécution 2019) s'est suivie d'une hausse des crédits demandés entre la LFI 2020 et le PLF 2022** en intégrant les amendements adoptés par l'Assemblée nationale sur la mission. Les crédits resteraient inférieurs de 1,2 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2017.

#### Évolution des crédits de la mission « Travail et emploi » à périmètre courant depuis 2017 (CP)

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

## B. UN BUDGET PEU LISIBLE : À NOUVEAU EN 2022, UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DU PLAN DE RELANCE AUX POLITIQUES DE L'EMPLOI

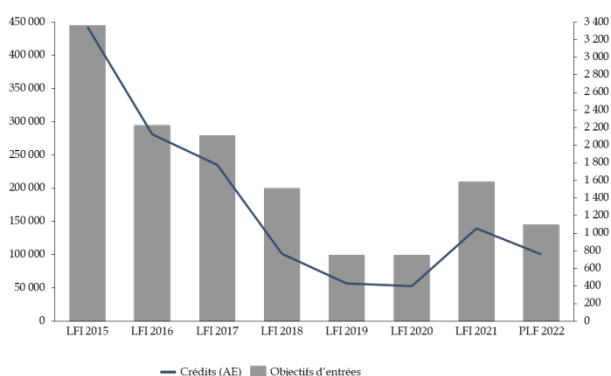
En PLF 2022, les crédits demandés au titre de la mission « Plan de relance » mais relevant matériellement de la mission « Travail et emploi » s'élèvent à 3,3 milliards d'euros, soit un total bien inférieur à celui de la LFI 2021 (10 milliards d'euros) mais qui reste conséquent.

### 2. UN BUDGET 2022 MARQUÉ PAR LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES D'INCLUSION DANS L'EMPLOI

Le PLF 2022 se caractérise notamment par le maintien à un niveau relativement élevé de l'enveloppe allouée aux nouvelles entrées en contrats aidés (759 millions d'euros) bien que son volume reste très inférieur à celui constaté à la fin du précédent quinquennat (1,8 milliard d'euros en LFI 2017).

#### Évolution des crédits ouverts et des objectifs d'entrées en contrats aidés en LFI depuis 2015

(en nombre de contrats et en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les réponses au questionnaire

Il traduit également l'effort très conséquent mené en faveur de l'**insertion par l'activité économique**, avec **1,3 milliard d'euros** prévus en soutien à ce secteur en 2022.

Le PLF 2022 prévoit en outre une réforme d'ampleur de la politique d'accompagnement des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, avec la création du **contrat d'engagement jeune** prévue à son **article 57**. Le contrat d'engagement jeune remplacerait la Garantie jeunes et engloberait plusieurs dispositifs existants, mobilisant ainsi 2,6 milliards d'euros en 2022. **Les rapporteurs spéciaux ne peuvent que regretter le caractère tardif de la présentation de cette mesure, introduite par amendement en première lecture à l'Assemblée nationale, préjudiciable à la discussion parlementaire.**

Réunie le mardi 9 novembre 2021, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits de la mission ni l'article 57 rattaché. Elle a en revanche proposé l'adoption des articles 56, 58 et 59 rattachés, sans modification.



**Emmanuel CAPUS**  
Rapporteur spécial  
Sénateur (Groupe LI-RT)  
de Maine-et-Loire



**Sophie TAILLÉ-POLIAN**  
Rapporteure spéciale  
Sénatrice (Groupe GEST)  
du Val-de-Marne

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28